

Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

RAPPORT ANNUEL 2023
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE



Validé lors de l'Assemblée Générale du 5 juillet 2024



### Table des matières

1.	Histo	rique et fonctionnement du Syndicat	4
2.	Carac	ctérisation technique du service	5
	2.1.	Présentation du territoire desservi	
	2.2.	Mode de gestion du service	
	2.3.	Estimation de la population desservie (D101.1)	
	2.4.	Nombre d'abonnés	
	2.5.	Eaux brutes	
	2.5.1	Prélèvement sur les ressources en eau	7
	2.5.2	. Achats d'eaux brutes	7
	2.5.3	. Caractéristiques des installations	7
	2.6.	Eaux traitées	11
	2.6.1	. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023	11
	2.6.2		
	2.6.3		
	2.6.4		
	2.6.5		
	2.6.6		
	2.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	14
3.	Tarifi	ication de l'eau et recettes du service	15
	3.1.	Modalités de tarification	15
	3.2.	Facture d'eau type (D102.0)	18
	3.3.	Recettes	21
4.	Indic	ateurs de performance	22
	4.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	22
	4.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	22
	4.3.	Indicateurs de performance du réseau	24
	4.3.1	. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	24
	4.3.2	1 '	
	4.3.3	1 ' '	
	4.3.4	1 /	
	4.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	26
	4.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	27
	4.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	
	4.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	
	4.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	
_	4.9.	Taux de réclamations (P155.1)	
5.		ncement des investissements	
	5.1.	Branchements en plomb.	
	5.2.	Montants financiers	
	5.3.	État de la dette du service	
	5.4.	Amortissements	30
	5.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	21
	1	ances environnementales du service	
	5.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante dernier exercice	
6.		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
υ.	6.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	
7			
7.	1 abie	eau récapitulatif des indicateurs	33

### 1. Historique et fonctionnement du Syndicat

Le Syndicat créé en décembre 1946 pour la production et l'adduction d'eau potable, a vu son périmètre d'élargir au fur et à mesure des années, avec l'adhésion de nouvelles communes.

En 2018, conséquence de la loi NOTRe, le syndicat évolue en termes de représentativité et d'adhérents.

Peuvent être membres du syndicat les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) exerçant une des compétences du syndicat. Les EPCI-FP peuvent être membres soit par représentation-substitution, du fait d'un transfert de compétence de leur commune, soit par adhésion directe. Ils peuvent adhérer pour une partie uniquement de leurs communes.

De nouveaux statuts sont adoptés le 14 novembre 2018 par arrêté préfectoral entérinant une représentativité proportionnelle à la population, avec l'introduction d'un vote plural.

Enfin, le 20 février 2019, la Communauté de Communes du Val Marnaysien adhère pour l'ensemble de son territoire au syndicat pour les compétences eau et assainissement (collectif et non collectif). De ce fait certaines communes auparavant en vente d'eau en gros dans ce périmètre deviennent adhérentes.

A ce jour, le syndicat est composé des collectivités ci-dessous (communes et EPCI) qui sont nommées membres ou adhérents :

### ➤ La communauté de communes du Val Marnaysien (CCVM) pour l'ensemble de ses 45 communes :

Avrigney-Virey, Bay, Bard-les-Pesmes, Beaumotte-les-Pin, Berthelange, Bonboillon, Bresilley, Brussey, Burgille-Chazoy-Cordiron, Chambornay-les-Pin, Chaumercenne, Chenevrey-et-Morogne, Chancey, Chevigney-sur-l'ognon, Corcelles-Ferrières, Corcondray, Courchapon, Courcuire, Cult, Cugney, Emagny, Etrabonne, Ferrières-les-Bois, Franey, Gezier-et-Fontenelay, Hugier, Jallerange, Lantenne-Vertière, Lavernay, Le Moutherot, Malans, Marnay, Mercey-le-Grand, Moncley, Montagney, Motey-Besuche, Pin, Placey, Recologne, Ruffey-le-Chateau, Sauvagney, Sornay, Tromarey, Villers-Buzon, Vregille.

### ➤ La communauté urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) pour les 13 communes suivantes :

Audeux, Champagney, Champvans-Les-Moulins, Chemaudin-et-Vaux, Dannemarie-Sur-Crête, Mazerolles-Le-Salin, Noironte, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Pouilley-Les-Vignes et Serre-Les-Sapins.

Ainsi que partiellement sur les communes de Saint-Vit (Hameau de Boismurie), Grandfontaine, Avanne-Aveney et Velesmes-Essarts

## ➤ La communauté de communes du Val de Gray (CCVG) pour les 2 communes suivantes : Valay et Venère

#### 6 Communes du Jura (de la communauté de communes de Jura Nord:

Louvatange, Rouffange, Pagney, Taxenne, Vitreux, Romain-Vigearde

Ainsi que partiellement la commune de Dampierre (hameau de Petit-Mercey) et quelques maisons de Ougney

Le syndicat vend aussi ponctuellement de l'eau en secours à SIE de Montmirey-Le-Château (39), GBM (ex SIE de Grandfontaine, Saint-Vit et Chaucenne) et à la Communauté de Communes des MONT DE GY (communes de Charcenne et Autoreille).

## 2. Caractérisation technique du service

2.1. Présentation du territoire desservi

Le servic	e est géré au niveau ☐ commu ☑ interco					
	de la collectivité : Syndicat Int	ercommunal	des Eaux du V	/AL DE L'OGN	ON (SIEVO)	
• Nom	de l'entité de gestion : eau pota	able				
• Carac	ctéristiques (commune, EPCI et	type, etc.):	Syndicat Mixt	e Fermé		
• Comp	pétences liées au service :					
			Oui	Non		
	Production					
	Protection de l'ouvra prélèvement (1)	age de				
	Traitement (1)		$\square$			
	Transfert					
	Stockage (1)					
	Distribution					
	(1) A compléter					
Avan Bresi Chau Corco Frane Mout Besuc Reco	oire desservi (communes adhér ne-Aveney, Avrigney-Virey, Ba lley, Brussey, Burgille, Chambo mercenne, Chemaudin et Vaux, ondray, Courchapon, Courcuire ey, Franois, Grandfontaine, Géz herot, Louvatange, Malans, Ma che, Noironte, Ougney, Pagney, logne, Romain, Rouffange, Ruf arey, Valay, Venère, Villers-Bu	rd-lès-Pesme ornay-lès-Pin Chenevrey- , Cugney, Cu ier-et-Fonten arnay, Mazer , Pelousey, Pi fey-le-Châte	es, Bay, Beaun , Champagney et-Morogne, C lt, Dampierre, lelay, Hugier, colles-le-Salin, in, Pirey, Place au, Saint-Vit,	notte-lès-Pin, Bo y, Champvans-le Chevigney-sur-l'o Dannemarie-su Jallerange, Lant Mercey-le-Gran ey, Pouilley-Fra Sauvagney, Sern	erthelange, Bonbes-Moulins, Char Ognon, Corcelle ur-Crète, Ferrière tenne-Vertière, L and, Moncley, Mo nçais, Pouilley-la re-les-Sapins, So	poillon, ncey, es-Ferrières, es-les-Bois, avernay, Le ontagney, Motey es-Vignes,
• Exist	ence d'une CCSPL	□ Oui			☑ Non	
	ence d'un schéma de distribution e l'article L2224-7-1 du CGCT	on 🛮 Oui, d	ate d'approba	tion*:	…☑ Non	
• Exist	ence d'un règlement de service	☑ Oui, d	ate d'approba	tion*:	□ Non	
• Exist	ence d'un schéma directeur	☑ Oui, d	ate d'approba	tion*:	□ Non	
* Approbat	tion en assemblée délibérante					

RPQS – Eau potable – Année 2023 Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon

#### 2.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

#### 2.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 33 261 habitants au 31/12/2023 (33 033 au 31/12/2022).

#### 2.4. Nombre d'abonnés



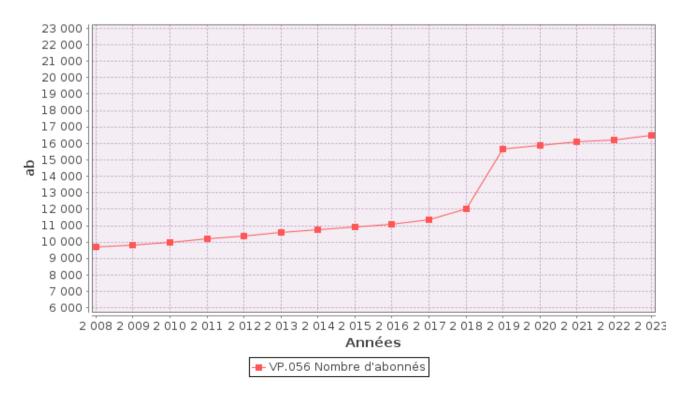
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 16 477 abonnés au 31/12/2023 (16 217 au 31/12/2022).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 30,58 abonnés/km au 31/12/2023 (30,33 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,02 habitants/abonné au 31/12/2023 (2,02 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de  $114,34~\text{m}^3/\text{abonné}$  au 31/12/2023. ( $123,72~\text{m}^3/\text{abonné}$  au 31/12/2022).



#### 2.5. Eaux brutes

#### 2.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 2 299 803 m³ pour l'exercice 2023 (2 313 324 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %
MARNAY Puits de Marnay	Nappe alluviale		108 457	116 522	7,4%
Puits 1 3 4, Saint Vit	Nappe alluviale		1 736 130	1 569 848	-9,6%
EMAGNY Puits de petite Glère	Nappe alluviale		32 804	30 877	-5,9%
BEAUMOTTE LES PINS Forage de la Chaille	Forage dans le karst		15 376	14 671	-4,6%
GEZIER ET FONTENELAY Source du Grand Bois	Source	Arrêt en juin 2023	11 734	3 512	-70,1%
CHEVIGNEY SUR L'OGNON Puits	Nappe alluviale		16 399	18 280	11,5%
Courchapon+Chenevrey	Nappe alluviale		523231	546 093	4,4%
Total			2 313 324	2 299 803	-0,6%

<sup>(1)</sup> débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

#### 2.5.2. Achats d'eaux brutes



Le SIEVO n'achète aucune eau brute.

#### 2.5.3. Caractéristiques des installations

#### Secteur Courchapon et Saint Vit

Ce secteur puise son eau dans trois ressources différentes :

- ⇒ Une nappe d'accompagnement du Doubs à Saint Vit, profondeur 8 m;
- ⇒ Une nappe profonde à Courchapon, profondeur 30 m;
- ⇒ Une nappe d'accompagnement de l'Ognon à Chenevrey, profondeur 8 m ;



L'eau ainsi puisée subit un traitement pour éliminer le fer et le manganèse pour ce qui est de la nappe de l'Ognon et de la nappe profonde.

Le site de Courchapon accueille une usine qui traite par oxydation et filtration sur sable ces paramètres.

Dans tous les cas, une désinfection au chlore gazeux a lieu pour éliminer les bactéries et les virus.

La concentration en chlore de l'eau distribuée doit être au moins de 0.1mg/l en tout point du réseau selon les exigences de l'Agence Régionale de Santé de Franche-Comté (ARS).

Cette chloration est réalisée aux stations de Courchapon et de Saint-Vit. Il existe aussi une station de chloration relais à Bonboillon et Chemaudin.

Une installation au chlore gazeux a été mise en service en 2012 à Bonboillon.

Une fois filtrée, désinfectée, l'eau est pompée vers les châteaux d'eau et les réservoirs, construits sur les points les plus hauts : Le MOUTHEROT (2000 m³), CHEMAUDIN (4000 m³), et PIREY (4000 m³),.

Les stations de pompage fonctionnent grâce à des automates, et un grand nombre de paramètres sont surveillés en permanence (débits, teneur en chlore, température, pH, turbidité, niveau d'eau, pression...). L'eau est distribuée à travers les conduites du Syndicat.

Une station de pompage intermédiaire existe à Etrabonne pour permettre le transfert de l'eau de Saint-Vit au Moutherot en cas de défaillance ou complément de la station de Courchapon. Il s'agit donc d'une sécurisation de la ressource.

Une station de pompage en ligne a été installée fin 2018 à Marnay pour alimenter les communes de Avrigney Virey, Cult, Courcuire et Cugney. Elle permet également, dans le cadre de la vente en gros à la CCMG, l'alimentation des communes de Charcenne et Autoreille.

Cette installation a permis l'abandon de la ressource de la Grande Fontaine qui desservait auparavant ces communes.



Pompage de Saint Vit

Des réservoirs d'équilibre viennent en complément d'ouvrages principaux.

Leur destination est de desservir tout ou partie d'une commune.

- $\Rightarrow$  100 m<sup>3</sup> au réservoir de Ferrières-les-Bois (25) (Rénové en 2012).
- ⇒ 100 m³ au réservoir de Dannemarie-sur-Crête (25).
- $\Rightarrow$  200 m<sup>3</sup> au réservoir de Bonboillon (70).
- ⇒ 100 m³ au réservoir de Chancey (70).
- ⇒ 300 m³ au réservoir de Montagney (70).
- ⇒ 150 m³ au réservoir de Motey Besuche (70).
- ⇒ 400 et 180 m³ au réservoir de Pin (70)(Rénové en 2015).
- ⇒ 200 m³ au réservoir de Valay (70)(Rénové en 2017).



Réservoir Dannemarie sur Crête

#### Marnay et Brussey

Les communes de Marnay et Brussey sont alimentées par une ressource en nappe alluviale de l'Ognon.

Il y a un puits et un forage sur la commune de Marnay. Il n'y a pas de traitement du fer et du manganèse mais seulement une désinfection au chlore gazeux.

Une canalisation posée le long de la voie verte alimente Brussey depuis Marnay. Une chloration relais est en service à l'entrée de Brussey.

Un réservoir de 2x300m3 permet d'alimenter les deux communes. L'ancien réservoir de Brussey n'est plus utilisé.

Une interconnexion de secours est en place avec le secteur de COURCHAPON au niveau de Marnay-La-Ville.



Puits de Marnay

#### **Secteur Avrigney**

Ce secteur regroupe les anciennes communes du syndicat de la Grande Fontaine (Avrigney-virey, Cult, Cugney, Courcuire).



<u>Réservoir 200m³</u> <u>Avrigney</u>

L'ancienne ressource a été abondonnée, et les communes sont désormais alimentées depuis le secteur de Courchapon.

Il y a un surpresseur à la sortie de Marnay, qui alimente les réservoirs d'Avrigney (3 cuves semi enterrées de 2\*150m³ et 200m³). Des réservoirs intermédiaires, à Cult (150 m³), Virey (150 m³) et Courcuire (150 m³) permettent aussi d'assurer la distribution.

Une chloration relais est en service au réservoir d'Avrigney. Des chlorations intermédiaires seront posées courant 2023 au réservoir de Cult et de Virey.

Ce secteur assure une vente en gros à la CCMG pour les communes d'Autoreille et de Charcenne.

#### **Emagny**

La commune dispose d'une ressource en nappe alluviale de l'Ognon. Un réservoir de 300m3 permet d'alimenter la commune. Une chloration à la javel liquide est effectuée après le pompage.

#### Beaumotte les Pin



La commune est alimentée par le forage de la Chaille, forage dans les calcaires.

Un réservoir de 250 m³ est en service depuis Mars 2021. Le traitement de l'eau est assurée par une désinfection au chlore gazeux.

#### Réservoir de Beaumotte-lès-Pins

#### **Bresilley**

La commune est alimentée par un achat d'eau en gros au syndicat des eaux de Montmirey le Château.

#### **Gézier et Fontenelay**

La commune a été alimentée pour l'année 2022 par une source de surface qui présentait des problèmes réguliers de turbidité. Une interconnexion a été réalisée dans l'année 2023 avec le secteur Saint-Vit depuis la commune de Chambornay Les Pin. Une chloration à la javel liquide assure la qualité de l'eau. Un reservoir semi enterré de 150 m³ assure le stockge de l'eau avant distribution.

#### **Malans**

La commune est alimentée par un achat d'eau en gros à la communauté de communes du Val de Gray depuis Pesmes. Un réservoir de 150 m3 assure le stockage de l'eau. Une rechloration à la javel liquide est effectuée au réservoir.



Réservoir de Malans

#### Chevigney sur l'Ognon

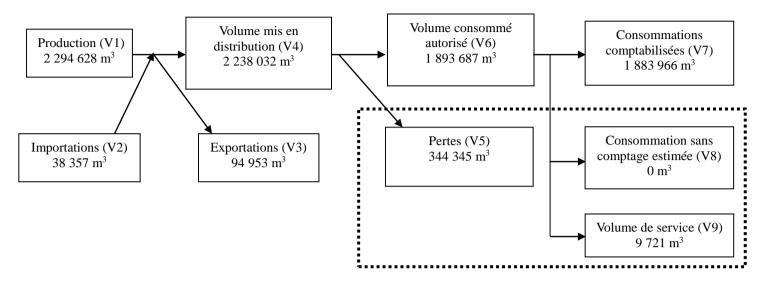
La commune est alimentée par un forage en nappe alluviale de l'Ognon. Un réservoir sur tour de 100 m³ assure le stockage de l'eau. La désinfection par des lampes UV a été arrêtée en juillet 2022 et une chloration à la javel liquide a été mise en service début 2022 pour assurer la potabilité de l'eau en cas d'utilisation des poteaux incendie ce que la désinfection UV ne pouvait faire.

#### Secteur Sainte Cécile

Le secteur regroupe les communes de Chaumercenne et Bard les Pesmes. Le syndicat achète de l'eau en gros depuis la commune de la Résie Saint Martin qui dispose d'un forage. Il y a deux réservoirs semi enterrés de 150 m³ pour le stockage de l'eau.

#### 2.6. Eaux traitées

#### 2.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



#### 2.6.2. Production

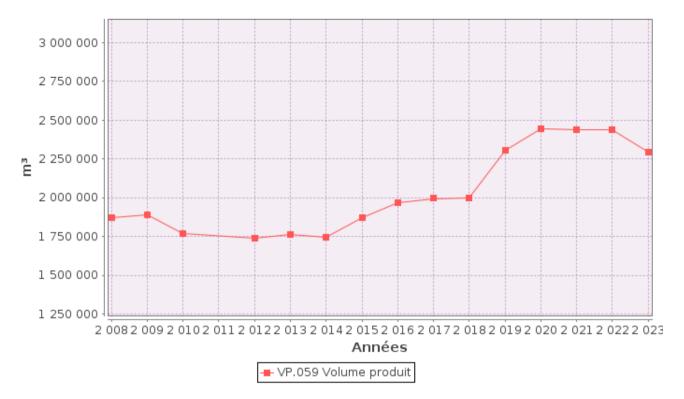


Le service a 6 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Saint-Vit	Chloration au chlore gazeux
Courchapon	Déferrisation, démanganisation, chloration au chlore gazeux
Marnay	Chloration au Chlore gazeux
Chevigney-sur-l'Ognon	Chloration à l'hypochlorite de sodium en phase aqueuse
Emagny	Chloration à l'hypochlorite de sodium en phase aqueuse
Beaumotte-lès-Pins	Chloration à l'hypochlorite de sodium en phase aqueuse

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
MARNAY Puits de Marnay	108 457	116 522	7,4%	80
Puits 1 3 4, Saint Vit	1 736 130	1 569 848	-9,6%	80
EMAGNY Puits de petite Glère	32 804	30 877	-5,9%	80
BEAUMOTTE LES PINS Forage de la Chaille	15 376	14 671	-4,6%	80
GEZIER ET FONTENELAY Source du Grand Bois	11 734	3 512	-70,1%	80
CHEVIGNEY SUR L'OGNON Puits	16 399	18 280	11,5%	80
Courchapon + Chenevrey	517 261	540 918	4,6%	80
Total du volume produit (V1)	2 438 161	2 294 628	-5,9%	80



#### 2.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CCVG à Malans (SOGEDO)	9303	10947	17,7%	
CCVG à Chaumercenne (SOGEDO)	17823	14447	-18,9%	
SIE Montmirey-le-Château Bresilley	9322	10373	11,2%	
GBM Pirey	2214	2560	15,6%	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	38 662	38 357	-0,8%	80

#### Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m <sup>3</sup>	Variation en %	
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	2 006 339	1 883 966	-6,1%	
Abonnés non domestiques	0	0	%	
Total vendu aux abonnés (V7)	2 006 339	1 883 966	-6,1%	
Gaz et Eaux Autoreille	20202	15677	-22,4%	
Gaz et Eaux Charcenne	48892	66761	+36,5%	
GBM Saint-Vit Craie	0	0	0%	
GBM Saint-Vit Petite Buissière	0	1200	%	
GBM Chaucenne	833	153	-81,6%	
GBM Velesmes -Essarts	12358	29030	+134,9%	
SIE Montmirey-le-Château Ougney	66058	1	-99,9%	
Total vendu à d'autres services (V3)	178 259	94 953	-46,7%	
Total vendu	2 184 598	1 978 819	-9,4%	

<sup>(1)</sup> Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 2.6.5. Autres volumes



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	%
Volume de service (V9)	15 276	9 721	-36,4%

Définition volumes de service : L'eau utilisé par les analyseurs de chlore en continu, l'eau perdue pendant les lavages de réservoirs, les purges de réseau. Les volumes utilisé pour la lutte contre l'incendie ne sont pas comptabilisés par le SIEVO car techniquement impossible mais devrait rentré dans les volumes de services.

#### 2.6.6. Volume consommé autorisé

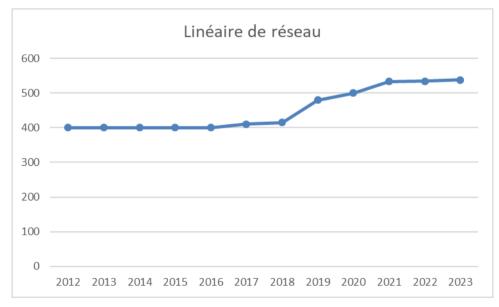


	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	2 021 615	1 893 687	-6,3%

#### 2.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 538,9 kilomètres au 31/12/2023 (534,7 au 31/12/2022).



### 3. Tarification de l'eau et recettes du service

#### 3.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

30€ au 01/01/2023 30€ au 01/01/2024

La facture suivante s'inspire du prix des communes historiques soit le prix de convergence.

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
	Part de la colle	ctivité	
Part fixe (€ H	TT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	50,8 €	53,1 €
Part proportion	onnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 250 m³	1,26 €/m³	1,32 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 250 m³	0,97 €/m³	1,23 €/m³
	Taxes et redev	ances	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0466 €/m³	0,0466 €/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,28 €/m³	0,29 €/m3

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- ➤ Délibération du 09/12/2022 effective à compter du 01/01/2023 fixant les tarifs du service d'eau potable
- > Délibération du 08/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les frais d'accès au service

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Grille tarifaire du m³ HT et sans redevance

tarifaire du m <sup>3</sup> HT et sans redevance	2023				2024	
Commune	Part	Part	Prix	Part	Part	Prix
	fixe	variable	moyen	fixe	variable	moyen
Audeux	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Avanne	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Avrigney Virey	50,8	1,58	2,00	53,1	1,58	2,02
Bard les Pesmes	50,8	1,94	2,36	53,1	1,87	2,31
Bay	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Beaumotte les pins	50,8	1,83	2,25	53,1	1,78	2,22
Berthelange	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Boismurie	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Bonboillon	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Bresilley	50,8	1,43	1,85	53,1	1,49	1,93
Brussey	50,8	1,84	2,26	53,1	1,77	2,21
Burgille, Chazoy, Cordiron	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Chambornay-les-Pins	50,8	1,43	1,85	53,1	1,46	1,90
Champagney	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Champvans-les-Moulins	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Chancey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Chaumercenne	50,8	1,94	2,36	53,1	1,87	2,31
Chemaudin et Vaux	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Chenevrey bourg	50,8	1,86	2,28	53,1	1,81	2,25
Chevigney	50,8	1,31	1,73	53,1	1,36	1,80
Corcelles-Ferrières	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Corcondray	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Courchapon	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Courcuire	50,8	1,58	2,00	53,1	1,58	2,02
Cugney	50,8	1,58	2,00	53,1	1,58	2,02
Cult	50,8	1,58	2,00	53,1	1,58	2,02
Dannemarie-sur-Crête	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Emagny	50,8	1,11	1,53	53,1	1,20	1,64
Etrabonne	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Ferrières-les-Bois	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Franey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Franois	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Gezier et Fontenelay	50,8	1,58	2,00	53,1	1,58	2,02
Grandfontaine	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Hugier	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Jallerange	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Lantenne-Vertière	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Lavernay	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Le Moutherot	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Louvatange	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76
Malans	50,8	1,59	2,01	53,1	1,59	2,03
Marnay	50,8	1,11	1,53	53,1	1,20	1,64
Mazerolles-le-Salin	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76

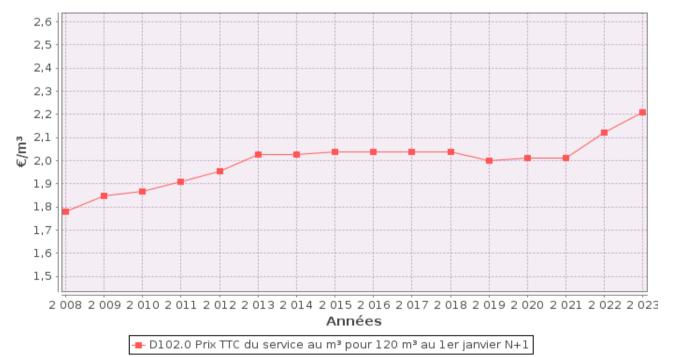
		2023			2024		
Commune	Part fixe	Part variable	Prix moyen	Part fixe	Part variable	Prix moyen	
Mazerolles-le-Salin	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Mercey-le-Grand, Cottier	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Moncley	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Montagney	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Morogne	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Motey-Besuche	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Noironte	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Pagney	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Pelousey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Petit-Mercey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Pin	50,8	1,63	2,05	53,1	1,63	2,07	
Pirey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Placey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Pouilley-Français	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Pouilley-les-Vignes	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Recologne	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Romain-Vigearde	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Rouffange	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Ruffey-le-Château	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Sauvagney	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Serre-les-Sapins	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Sornay	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Taxenne	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Tromarey	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Valay	50,8	1,63	2,05	53,1	1,62	2,06	
Venère	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Villers-Buzon	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Vitreux	50,8	1,26	1,68	53,1	1,32	1,76	
Vregille	50,8	1,45	1,87	53,1	1,48	1,92	

#### 3.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ( $120~\text{m}^3/\text{an}$ ) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %			
Part de la collectivité						
Part fixe annuelle	50,80	53,10	4,5%			
Part proportionnelle	151.20	158,40	4.8%			
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	202,00	211,50	4.7%			
Taxes et redevances						
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)						
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	33,60	34,80	3,6%			
VNF Prélèvement :		0,00	%			
Autre :		0,00	%			
TVA	13.27	13,85	4.4%			
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	52.46	54,25	3.4%			
Total	254,96	265,75	4,4%			
Prix TTC au m <sup>3</sup>	2,12	2,21	4.2%			



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Pour la deuxième année consécutive, le tarif de l'eau potable a été réévalué afin d'absorber la hausse des couts de l'électricité (hausse de 200%), des consommables (pièces, carburants, réactifs, ...) et des charges de personnel.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Audeux	2,21
Autoreille	2,21
Avanne-Aveney	2,21
Avrigney-Virey	2,49
Bard-lès-Pesmes	2,79
Bay	2,21
Beaumotte-lès-Pin	2,7
Berthelange	2,21
Bonboillon	2,21
Bresilley	2,39
Brussey	2,69
Burgille	2,36
Chambornay-lès-Pin	2,21
Champagney	2,21
Champvans-les-Moulins	2,21
Chancey	2,21
Chaumercenne	2,21
Chemaudin et Vaux	2,21
Chenevrey-et-Morogne	2,21
Chevigney-sur-l'Ognon	2,26
Corcelles-Ferrières	2,21
Corcondray	2,21
Courchapon	2,21
Courcuire	2,49
Cugney	2,49
Cult	2,49
Dampierre	2,21
Dannemarie-sur-Crète	2,21
Ferrières-les-Bois	2,21
Franey	2,21
Franois	2,21
Grandfontaine	2,21
Gézier-et-Fontenelay	2,49
Hugier	2,21
Jallerange	2,21
Lantenne-Vertière	2,21
Lavernay	2,21
Le Moutherot	2,21
Louvatange	2,21
Malans	2,5

Commune	Prix au 01/01/2024 en €/m³
Marnay	2.09
Mazerolles-le-Salin	2,21
Mercey-le-Grand	2,21
Moncley	2,21
Montagney	2,21
Motey-Besuche	2,21
Noironte	2,21
Ougney	2,21
Pagney	2,21
Pelousey	2,21
Pin	2.54
Pirey	2,21
Placey	2,21
Pouilley-Français	2,21
Pouilley-les-Vignes	2,21
Recologne	2,21
Romain	2,21
Rouffange	2,21
Ruffey-le-Château	2,21
Saint-Vit	2,21
Sauvagney	2,21
Serre-les-Sapins	2,21
Sornay	2,21
Taxenne	2,21
Tromarey	2,21
Valay	2,53
Venère	2,21
Villers-Buzon	2,21
Vitreux	2,21
Vregille	2,38
Émagny	2,09
Étrabonne	2,21

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

# 3.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 638 129,29	3 632 497,20	-0,2%
Recette de vente d'eau en gros	12 6564,70	45 559,58	-64%
Total recettes de vente d'eau	3 764 693,99	3 678 056,78	-2,3%
Recettes liées aux travaux	177 761,40	197 710,61	9,5%
Total des recettes	3 942 455,39	3 872 767,39	-1,7%

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 1 883 966m³ (2 006 339m³ 2022).

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 3 678 056 € (3 764 693 € au 31/12/2022).

### 4. Indicateurs de performance

#### 4.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés Exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes Exercice 2023
Microbiologie	102	0	110	0
Paramètres physico-chimiques	106	2	110	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$taux de conformit\'e = \frac{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es - nombre de pr\'el\`evements non conformes}{nombre de pr\'el\`evements r\'ealis\'es} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité Exercice 2022	Taux de conformité Exercice 2023	
Microbiologie (P101.1)	100%	100%	
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	98,1%	100%	

# 4.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESE	AUX		
(15 points)			ı
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RE	SEAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points	a été obtenue pour la	a partie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (I)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		98,5%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	91,8%	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE E (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins c			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	114

<sup>(1)</sup> l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

<sup>(2)</sup> l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

#### 4.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 4.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

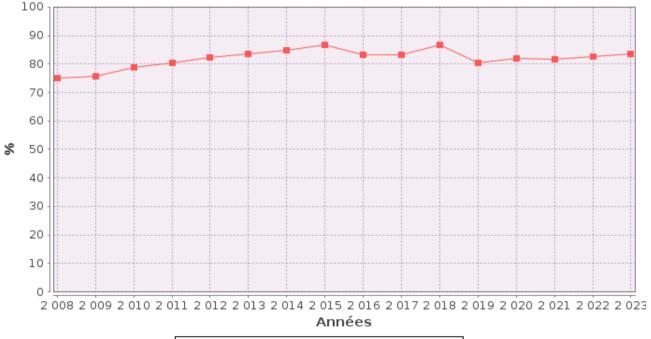
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\operatorname{rendement}\operatorname{du}\operatorname{r\acute{e}seau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = 
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	82,5 %	83,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	11,35	10,35
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	83,2 %	84,2 %



- P104.3 Rendement du réseau de distribution

#### 4.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V_4 - V_7}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,8 m<sup>3</sup>/j/km (1,5 en 2022).

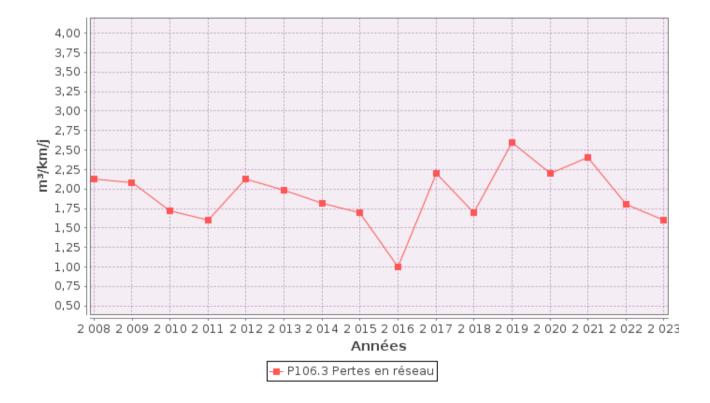
#### 4.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V_4 - V_6}{365*linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de 1,55 m<sup>3</sup>/j/km (1,82 en 2022).



#### 4.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,96%	0,89%	1,08%	1,22%	1,42%

Au cours des 5 dernières années, 38,31 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux = 
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,42% (1,22 en 2022).

Le taux de renouvellement du réseau a été fortement impacté par le plan de relance initié par le département de Haute-Saône pour lutter contre la vétusté des canalisations d'eau potable.

Le SIEVO a saisi l'opportunité pour renouveler les réseaux vieillissant dans certaines communes. Les travaux éligibles se termineront en 2024.

L'objectif est de tendre vers un renouvellement à1.25% (durée de vie de 80ans) alors que la moyenne nationale se situe aux alentours de 0.87%.

### Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

50% Dossier déposé en préfecture

60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2022).

Une étude d'opportunité de la révision des périmètres de protection du captage de Chevigney-Sur-L'Ognon a été engagée en 2023, en liaison avec l'ARS. Les résultats seront connus en 2024 et permettront de statuer sur la suite.

# 4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

taux d'occurence des interruptions de service non programmées =  $\frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} *1000$ 

Pour l'année 2023, 24 interruptions(s) de service non programmées ont été dénombrées (30 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,46 pour 1 000 abonnés (1,85 en 2022).

#### 4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



<u>Dans son règlement</u>, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 3 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

 $taux \ de \ respect \ du \ délai \ maximal \ d'ouverture \ des \ branchements = \frac{ayant \ respect\'e \ le \ d\'elai}{nombre \ total \ d'ouvertures \ de \ branchements} *100$ 

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2022).

#### 4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

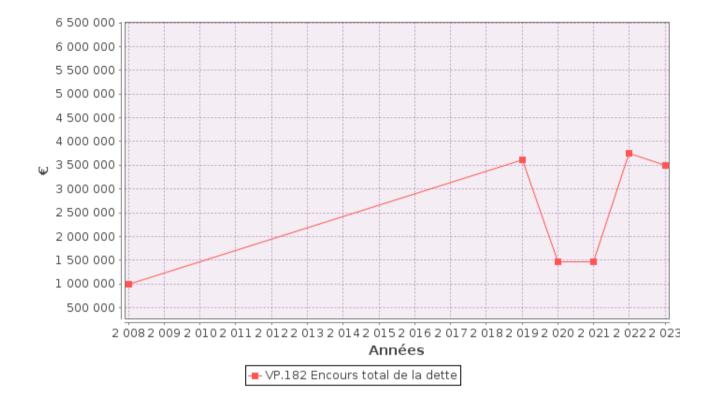


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice =  $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$ 

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	3 752 543,38	3 499 569,47
Epargne brute annuelle en €	2 024 037,24	1 483 147,98
Durée d'extinction de la dette en années	1,9	2,4

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de 2,4 ans (1,9 en 2022).



#### 4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

 $taux \ d'impayés \ sur les factures de l'année précédente = \frac{tel \ que \ connu \ au \ 31 \ décembre \ de \ l'année \ en \ cours}{chiffre \ d'affaires \ TTC \ (hors \ travaux) \ au \ titre \ de \ l'année \ précédente} *100$ 

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	68 300,85	67 286,46
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	3 996 309,97	3 982 118,01
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	1,71	1,69

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de 1,69% (1,71 en 2022).

### 4.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature, relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues	[∐] Oui	[⊠] Non
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur :		
Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 15		
taux de réclamations = $\frac{\text{nombre de réclamations (hors prince de réclamations)}}{nombre total d'abont$	x) laissant une trace nés du service	e écrite *1000

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 0,91 pour 1000 abonnés (0,74 en 2022).

## 5. Financement des investissements

#### 5.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder  $10~\mu g/l$ . Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	15001	15035
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	10	2
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	5	3
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,07%	0,01%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,03%	0,02%

#### 5.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	2 546 685,31	2 726 282,76
Montants des subventions en €	1 508 288,84	919 868,67
Montants des contributions du budget général en €		

### 5.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (mont	ant restant dû en €)	3 752 543,38	3 499 569,47
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	267 008,58	252 973,91
	en intérêts	50 249,37	27 065,91

#### 5.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 530 994,01 € (1 584 774,61 € en 2022).

# 5.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
Interconnexion Recologne Moncley	2 440 340
Interconnexion Montagney Chaumercenne Malans Bresilley	1 275 320

# 5.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Programmes pluriannuels de travaux adoptés		Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
CUGNEY	Bourg + liaison réservoir	2024	1 224 731,00 €
CORCELLES - CORCONDRAY		2024	213 998,50 €
PAGNEY	Rue de Chaquaney, impasse de la Grissote, rue Haute	2024	119 756,50 €
EMAGNY	Rue de Moncley	2024	275 000,00 €
MARNAY	Les Brosses	2024	72 000,00 €
LAVERNAY et PLACEY	Compteurs secto	2024	40 000,00 €
LE MOUTHEROT	Réservoir conduite à changer + compteur	2024	40 000,00 €
LANTENNE VERTIERE	Route de la Tuilerie	2025	168 000,00 €
RUFFEY LE CHÂTEAU	La Vaivre	2025	320 000,00 €
XMO XCN	Interco	2025	485 300,00 €
XBP XML	Interco	2025	475 020,00 €
XBP XBS	Interco	2025	315 000,00 €
RECOLOGNE - MONCLEY	Interco	2025	2 500 000,00 €
EMAGNY - PIN	Interco	2025	150 000,00 €
CHEVIGNEY	Rue des Sapins et Grande Rue	2025	70 000,00 €
CHEVIGNEY	Réservoir	2025	300 000,00 €
FRANOIS	Grande rue	2026	100 000,00 €
COURCUIRE	Bourg	2026	720 000,00 €
CORDIRON	175	2026	275 000,00 €

# 6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

# 6.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, 10 333,19 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0055 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

# 7. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	33 033	33 261
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,01	2,21
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	98,1%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114
P104.3	Rendement du réseau de distribution	82,5%	83,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	1,5	1,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	1,4	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1,22%	1,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0	0,0055

# De l'eau pour demain, pour chacun.



3 rue du Val de l'Ognon 25170 Courchapon Tél. 03 81 58 26 26 contact@valdelognon.fr

www.sievo.fr







